



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

17/10/2024

Séance du mardi 29 octobre 2024

10 Membres en exercice / quorum : 6

06 Membres présents

02 pouvoirs

08 Membres votants

L'an deux mil vingt quatre et le vingt neuf octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

| N° | DELIBERATIONS/Objet | Décision |
|----------------|--|-------------------------|
| 031-2024.10.29 | FINANCES Admission en non-valeur | Approuvée à l'unanimité |
| 032-2024.10.29 | FINANCES Décision modificative n° 01 | Approuvée à l'unanimité |
| 033-2024.10.29 | ADMINISTRATION Convention Conseil en droit avec le CDG69, renouvellement, signature de la convention | Approuvée à l'unanimité |
| 034-2024.10.29 | Dématérialisation des actes administratifs & comptables ; convention avec la Préfecture pour la télétransmission | Approuvée à l'unanimité |
| 035-2024.10.29 | Déneigement : Viabilité hivernale, Convention de déneigement saison 2024/2025 | Approuvée à l'unanimité |
| 036-2024.10.29 | Restauration des fours communaux – demande de subvention au Département dans le cadre du FDEC (renouvellement) | Approuvée à l'unanimité |
| 037-2024.10.29 | CCAS : Dissolution de la structure | Approuvée à l'unanimité |
| 038-2024.10.29 | INTERCOMMUNALITE : Débat sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) | Approuvée à l'unanimité |
| 039-2024.10.29 | INTERCOMMUNALITE - EAU : Convention Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) avec GRAND LAC | Approuvée à l'unanimité |

31 OCT. 2024

